

## COMMENT DEVENIR PROFESSIONNEL DU BATIMENT PARTENAIRE ?

Pour être mis en relation gratuitement avec les demandes de devis des prospects, devenez **professionnel partenaire** de la plateforme de la rénovation énergétique Rénov'Habitat durable, en **effectuant le module 1** de la formation **DORéMI**.

**MODULE 1**  
**Accessible à tous les artisans**

**3 jours de formation (en salle) :**

- fonctionnement des groupements de compétences
- outils techniques, économiques et financiers innovants
- mise en œuvre des techniques performantes



Très adaptée au terrain, cette formation a pour objectif de proposer une offre **innovante** de **rénovation énergétique complète**, et **simplifie l'accès des propriétaires aux travaux**. La formation DORéMI met l'accent sur :

- le fonctionnement en **groupement**,
- la rénovation **complète** en **une seule étape** et à un niveau **très performant**,
- les **astuces de mise en œuvre**, les solutions **techniques de rénovation** (tous corps de métiers),
- la **présentation efficace** et la **compétitivité** de **l'offre commerciale** (les devis).

### Conditions supplémentaires pour devenir professionnel partenaire :

- Lire et **signer la charte de partenariat**, disponible sur demande ou sur ce lien : <http://renov-habitat-durable.fr/espace-pros/>
- **Présenter l'entreprise** sur [l'espace pro de Rénov'Habitat durable](#) en **renseignant les rubriques**
- Fournir les **attestations nécessaires** : RC pro, décennale, RGE, cotisation à la caisse des congés payés



**Professionnel Partenaire**  
(Conditions complètes disponibles auprès du cabinet ASTRE)  
Tel : 06 84 51 77 59  
Mail : [lionel.jacotot@astre-transition.fr](mailto:lionel.jacotot@astre-transition.fr)

*Les demandes de devis de rénovation par étapes  
sont communiquées uniquement aux professionnels partenaires*

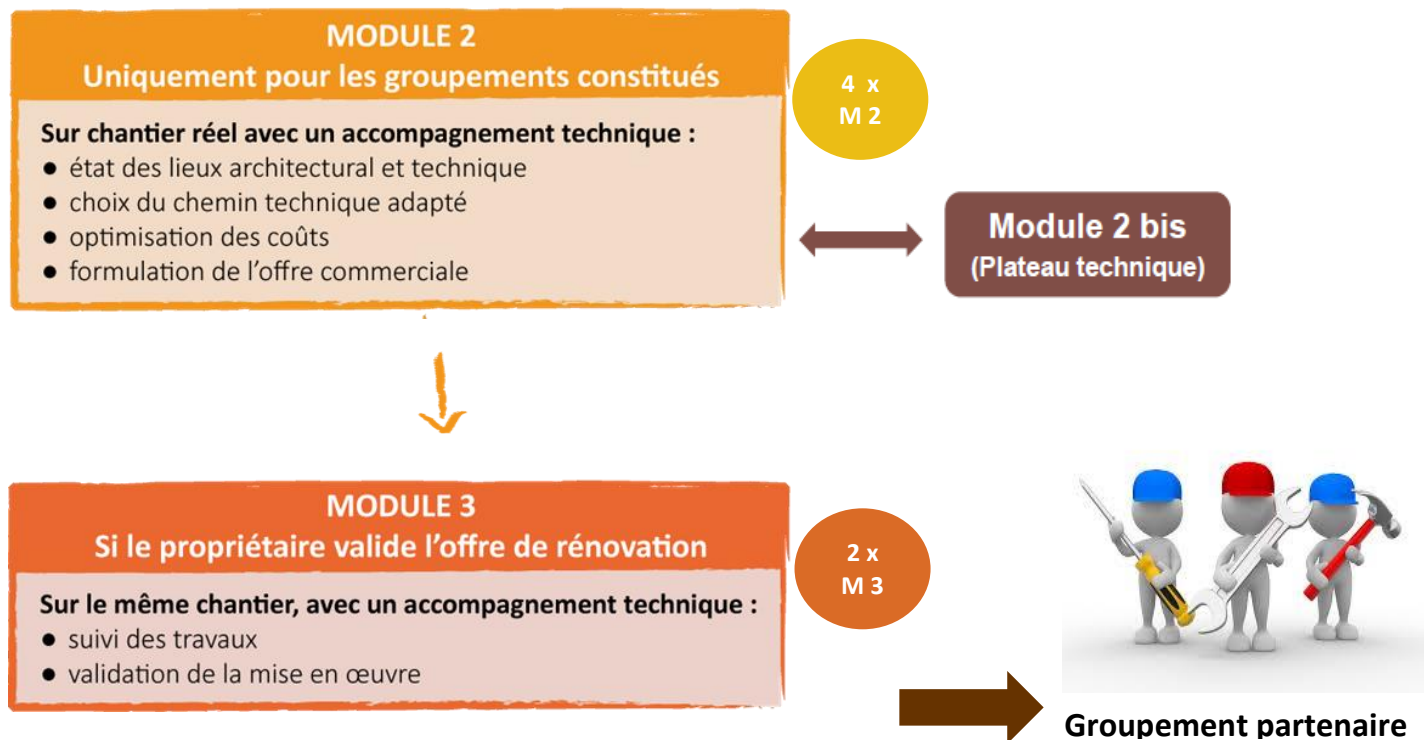


A l'issue du module 1, ceux qui le souhaitent **constituent un groupement** de professionnels, aux **compétences complémentaires**, réunis autour d'un **pilote** désigné par le groupement.

## CONSTITUTION DES GROUPEMENTS

**Les projets de rénovation énergétique complète sont affectés uniquement aux groupements composés de professionnels partenaires**

Pour les entreprises qui forment un groupement, le **module 2** sera répété à quatre reprises sur des projets différents. Au cours de ces modules 2, un **état des lieux architectural et technique** du logement est réalisé afin de proposer au prospect des solutions conformes à ses souhaits, techniquement adaptées et compétitives. Le module 2 bis est un module pratique complémentaire sur plateau technique, il vise à consolider les compétences sur les mises en œuvre spécifiques de la basse consommation d'énergie (ventilation, étanchéité à l'air, isolation, chauffage...).



Lorsque les propriétaires acceptent les propositions commerciales des professionnels, le **module 3** débute, c'est-à-dire le **chantier réel**. Les professionnels sont rémunérés par le client et Renov'Habitat durable **accompagne le montage du plan de financement** en optimisant toutes les **aides financières** disponibles.

Suite au module 1 et aux quatre modules 2, la réalisation de deux modules 3 permet de valider le parcours de la formation DORÉMI. Tout au long de leurs parcours de formation (modules 1, 2 et 3), les professionnels sont **encadrés par un formateur expert**. Renov'Habitat durable accompagne les porteurs de projet pour l'obtention des aides financières et de leur financement.

Module 1 : 672 €. Module 2 : 336 €/module par artisan. Une fois la participation financière de l'Agglo déduite, ces montants sont à la charge des participants, mais ils sont en général pris en charge en intégralité par les fonds formation via les OPCA (Constructys, FAFCEA formation ou autres). Les participants ont la responsabilité de déposer un dossier de prise en charge, incluant les documents transmis par l'organisme de formation.